FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Comité Départemental FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX
☎ 01.34.74.84.93 - fsgt78@orange.fr
www.fsgt78.com

SPECIAL REPRISE DE SAISON

ANNEE 2021-2022

Mise à jour le 01/09/2021

COMITE FSGT DES YVELINES

INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ AFFILIATIONS :

L'affiliation d'un club n'est prise en compte qu'avec un minimum de trois licences FSGT.

(Art. 12 du règlement intérieur FSGT)

Lorsque vous nous ferez parvenir votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, devront être fournis obligatoirement :

➜ L'affiliation ou la réaffiliation dûment remplie.

➜ La feuille INFORMATIONS IMPORTANTES/ATTESTATION (ne pas oublier de signer et tamponner l'attestation)

➜ La feuille financière (le chèque correspondant à l'affiliation, aux licences et aux frais de port).

➜ La charte des Sports de Combats et Arts Martiaux, la convention pratique familiale, si besoin.

! Tout dossier incomplet ne sera pas validé !

➤ LICENCES :

Un code d'indentification et un mot de passe vous seront transmis par le Siège Fédéral dès validation de votre affiliation et seront nécessaires pour saisir en ligne vos demandes.

Les demandes de licences sont à effectuer par le biais du site internet de la FSGT https://licence2.fsgt.org/admin/login

Les responsables d'activités et le correspondant du club doivent obligatoirement prendre une licence omnisports.

⇢ Tout participant à une compétition FSGT doit être titulaire d'une licence omnisport avec assurance.

Après avoir saisi vos licences en ligne, merci d'envoyer votre règlement (frais de port à votre charge) ou déposer celui-ci au Comité.
Le tableau ci-dessous vous indique le montant des frais de port correspondant au nombre de licences demandées. Ce montant sera à ajouter à la somme dûe.

TARIF ENVOI LICENCES

Tarifs au 01/01/2021

LICENCES AVEC ASSURANCE	
NOMBRE	PRIX
Jusqu'à 3	2.56 €
Jusqu'à 8	5.12 €
Jusqu'à 23	7.68 €
Jusqu'à 50	10.24 €

LICENCES SANS ASSURANCE	
NOMBRE	PRIX
Jusqu'à 6	2.56 €
Jusqu'à 19	5.12 €
Jusqu'à 35	7.68 €
Jusqu'à 70	10.24 €

➤ CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE :

De nouvelles dispositions sont en vigueur pour le.la mineur.e suite au Dcret n°2021-564 du 7 mai 2021 :

Désormais, pour les mineur.es, c'est ce décret qui règlemente les modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence auprès d'une fédération agréée, ainsi que les modalités d'inscription à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération agréée, à l'exception des activités à contraintes particulières.

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MINEUR.ES

Décret n°2021-564 du 7 mai 2021

1ère Licence sportive
Ou
Renouvellement
sans discontinuité de la licence

Questionnaire de santé à renseigner

Si au moins 1 réponse au questionnaire est positive

Présentation d'un certificat médical datant de moins de six mois au club qui le conservera

Si toutes les réponses sont négatives

Attestation signée à conserver par le club

La licence peut être délivrée

Mise à jour le 01/09/2021

1ère DEMANDE OU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE FSGT POUR LES MINEUR.ES SAISON 2021-2022 OU ANNEE 2022

Madame, Monsieur,

Le Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 modifie et complète les articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du sport relatifs au certificat médical. Désormais, pour les mineur.es, c'est ce décret qui règlemente les modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence auprès d'une fédération agréée, ainsi que les modalités d'inscription à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération agréée, à l'exception des activités à contraintes particulières (Cf. article L. 231-2-3 du code du sport).

Le décret supprime l'obligation de présentation du certificat médical pour les mineur.es (moins de 18 ans)

Désormais pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement ou en vue de l'inscription à une compétition sportive, la.le. sportive.sportif mineur.e et la ou les personne.s exerçant l'autorité parentale doivent au préalable **renseigner conjointement un questionnaire de santé** (Cf. Arrêté du 7 mai 2021).

Le questionnaire de santé vous est remis par le club. Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.fsgt78.com / rubrique « En savoir plus – Certificat médical ».

Si vous et votre enfant avez répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :
- *Vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre au club la seule attestation ci-dessous.*

Si vous et votre enfant avez répondu « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :
- *Vous devez solliciter un certificat médical pour votre enfant auprès d'un-e médecin.*

*Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du-des sports que votre enfant souhaite pratiquer **de moins de six (6) mois** par rapport à la date d'inscription au club.*

*- Et, **vous devez obligatoirement remettre le certificat médical au club** qui le conservera.*

Par ailleurs, nous vous informons que **le questionnaire de santé** que vous et votre enfant avez renseigné, **vous est réservé. Vous n'avez pas à le remettre à votre club.**
Nous vous informons aussi que **les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de votre responsabilité exclusive au titre de votre autorité parentale.**

✂ ----------

ATTESTATION POUR LES MINEUR.ES

(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par le.s parent.s au club)

Nom et Prénom du-de la mineur.e : .....

N° de licence FSGT : .....

Club d'adhésion : .....

Nom et Prénom du parent : .....

*Par la présente, **j'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné avec mon enfant le questionnaire de santé pour les sportifs mineur.es qui m'a été remis par le club.***
*Et, **j'atteste sur l'honneur avoir avec mon enfant répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.***

Fait à ,..... , le .....

Pour dire et valoir ce que de droit,
Signature obligatoire du-de la **personne exerçant l'autorité parentale sur la.le mineur.e :**

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MAJEUR.ES

1ère Licence Sportive

Renouvellement *sans discontinuité de la licence*

1er et 2ème renouvellements

3ème renouvellement

Présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an

Questionnaire de santé à renseigner

Si au moins 1 réponse au questionnaire est positive

Si toutes les réponses sont négatives

Présentation d'un certificat médical datant de moins de six mois

Attestation signée à conserver par le club

La licence peut être délivrée

Mise à jour le 01/09/2021

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Comité Départemental FSGT des Yvelines - 7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 - fsgt78@free.fr - www.fsgt78.com

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de déterminer si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence, sportive

Questionnaire de santé à conserver par l'adhérent

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
Durant les douze derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive s'est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir. Attestez sur l'honneur selon les modalités prévues par la Fédération avoir répondu **NON** à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

✂ -

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à retourner à l'association dûment remplie)

Pour les mineur(e)s : attestation à remplir par le ou les représentants légaux

Je soussigné(e) ……………………………………………, personne majeure ou représentant légal de ……………………………………

demeurant au ………

Téléphone………………………………… Mél………………………………………………………@…………………………

atteste sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions du « Questionnaire de Santé » fourni par l'association ………………

……………………………………………………………………concernant le renouvellement de ma licence sportive.

« *Pour faire valoir ce que de droit* »

Fait à ……………………………………… le …………………………………

Signature (obligatoire) :

➤ ASSURANCE :

Chaque club affilié bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.
Le club a l'obligation d'assurer ses adhérents.

➤ DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DU COMITE FSGT 78 : www.fsgt78.com

Les documents Assurances en ligne seront réactualisés et téléchargeables à compter du 1er septembre 2021.

Assurance du club valable un an :
⇢ Dossier assurance club (avec le descriptif des contrats souscrits et des extensions d'assurances)
⇢ Assurance voie publique 2021-2022 (dossier assurance pour les épreuves organisées sur la voie publique avec ou sans véhicules suiveurs)

Assurance des adhérents :
⇢ Dépliant MDS / FSGT (remis à chaque licencié lors de la prise de licence avec assurance)
⇢ Formulaire de déclaration d'accident

Attestation Responsabilité Civile (RC) du club :
⇢ Téléchargeable sur votre page de gestion informatisée. Elle est accessible avec votre loggin et votre mot de passe.
Toutefois, en cas de besoin, vous pouvez toujours vous adresser au service assurance de la FSGT (01.49.42.23.19) pour la délivrance d'une attestation nominative.

ANNEE 2021-2022

Aucune affiliation ou ré affiliation, inscription dans les divers championnats, ne sera enregistrée pour les clubs ayant des factures (saison 2020-2021) dûes au Comité.

Mise à jour le 01/09/2021

COMITE FSGT DES YVELINES

COTISATIONS – ANNEE 2021/2022

GEL DU MONTANT DE LA COTISATION POUR LA SAISON 2021/2022 et Remise exceptionnelle du Comité FSGT 78 accordée sur la part Départementale

	TARIF YVELINES	
LICENCES OMNISPORTS	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
ADULTE - né(e) en 2003 et avant	33,00 € - 4.14 € = 28.86 €	36,00 € - 4.14 € = 31.86 €
JEUNE - né(e) entre 2004 et 2008	26,72 € - 3.38 € = 23.34 €	29,72 € - 3.38 € = 26.34 €
ENFANT - né(e) en 2009 et après	17,10 € - 2.16 € = 14.94 €	20,10 € - 2.16 € = 17.94 €

CARTES ACCUEIL & DECOUVERTE (avec assurance)	**TARIF YVELINES**
4 MOIS ADULTE (tous sports 4 mois)	17,18 € - 1.78 € = 15.40 €
4 MOIS JEUNE (tous sports 4 mois)	14,43 € - 1.44 € = 12.99 €
4 MOIS ENFANT (tous sports 4 mois)	10,53 € - 0.95 € = 9.58 €
CARTE INITIATIVE POPULAIRE (1 à 3 jours consécutifs)	2,86 €

Carte accueil & découverte : *(Carte Initiative Populaire et Carte 4 mois)*

➜ Cette carte, d'une validité de 4 mois, offre la possibilité à une personne non licenciée de découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par les clubs affiliés, soit par la FSGT.
➜ C'est une carte avec assurance incluse.

Carte initiative Populaire :

➜ Valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine.
➜ La Carte initiative Populaire n'est pas une licence. Elle n'est pas valide lors de compétitions.
➜ Dans une saison, elle ne pourra être utilisée que 3 fois au maximum pour une même personne.
➜ L'assurance incluse dans cette carte ne couvre pas les activités sportives dites « à risques » comme par exemple : la plongée, les sports motorisés, etc.

Mise à jour le 01/09/2021

CARTES NON PRATIQUANT (sans assurance)	TARIF YVELINES
CARTE NON PRATIQUANT-E	10,86 € - 1.37 € = 9.49 €

Carte Non Pratiquant-e :

➜ S'adresse tout particulièrement aux personnes ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives mais qui souhaitent soutenir le projet associatif et les missions de service public de la FSGT.

	TARIF YVELINES *(pour les remises contacter directement le Comité FSGT 78)*	
LICENCES FAMILIALES OMNISPORTS	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
2 personnes	36,92 €	42,92 €
3 personnes	45,02 €	54,02 €
4 personnes	52,47 €	64,47 €
5 personnes	57,75 €	72,75 €
6 personnes et plus	65,75 €	83,75 €

La licence familiale omnisports :

➜ Une licence instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille dans le cadre d'activités proposées par l'association signataire et la FSGT.
➜ Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toute forme d'activités pratiquées de façon individuelle.

➜ **La licence familiale omnisports encadre trois types de pratique au choix :**
1 - Les parents (au sens large du terme) **et les enfants sont ensemble dans l'activité,**
2 - Les parents (au sens large du terme) **sont les animateurs de l'activité de leurs enfants,**
3 - Les deux à la fois.

➜ **La signature préalable d'une convention entre l'association, le Comité et la Fédération est obligatoire** (*sans celle-ci, la demande d'affiliation ne sera pas validée*).

➜ Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial.
A chaque membre de la famille, une licence nominative est délivrée avec un numéro commun pour l'ensemble du groupe familial.
Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus.

➜ Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire.
Dans ce cas, un complément tarifaire sera demandé. Pour 2021/2022, celui-ci est fixé à 15 € pour les adultes et à 10 € pour les enfants.

Affiliation :

	TARIF YVELINES
CATÉGORIE 1 (petite association, peu structurée, en création,...)	71,32 € - 3.39 € = 67.93 €
CATÉGORIE 2 (association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT)	136,17 € - 8.91 € = 127.26 €
CATÉGORIE 3 (association omnisports, avec plusieurs sections)	415,04 € - 30.24 € = 384.80 €

Mise à jour le 01/09/2021

COMITE FSGT DES YVELINES

FEUILLE FINANCIERE - ANNEE 2021/2022

Nom du club : .....
Nom et adresse du responsable : .....
.....
☎ ..... 💻 ..... @ .....

DETAILS	PRIX UNITAIRE Remise exceptionnelle Comité FSGT 78	TOTAL
▪ AFFILIATION CLUB (Obligatoire pour la saison)		
Affiliation Catégorie 1	71,32 € - 3.39 € = 67.93 €	.....
Affiliation Catégorie 2	136,17 € - 8.91 € = 127.26 €	.....
Affiliation Catégorie 3	415,04 € - 30.24 € = 384.80 €	.....
▪ LICENCES (Minimum 3 obligatoires)		
Adulte né(e) en 2003 et avant *(avec assurance)*	36,00 € - 4.14 € = 31.86 €	.....
Adulte né(e) en 2003 et avant *(sans assurance)*	33,00 € - 4.14 € = 28.86 €	.....
Jeune né(e) entre 2004 et 2008 *(avec assurance)*	29,72 € - 3.38 € = 26.34 €	.....
Jeune né(e) entre 2004 et 2008 *(sans assurance)*	26,72 € - 3.38 € = 23.34 €	.....
Enfant né(e) en 2009 et après *(avec assurance)*.....	20,10 € - 2.16 € = 17.94 €	.....
Enfant né(e) en 2009 et après *(sans assurance)*.....	17,10 € - 2.16 € = 14.94 €	.....
Carte 4 mois Adulte *(avec assurance)*	17,18 € - 1.78 € = 15.40 €	.....
Carte 4 mois Jeune *(avec assurance)*	14,43 € - 1.44 € = 12.99 €	.....
Carte 4 mois Enfant *(avec assurance)*.....	10,53 € - 0.95 € = 9.58 €	.....
Carte Non Pratiquant-e (*carte de soutien sans assurance*)	10,86 € - 1.37 € = 9.49 €	.....
Carte Initiative Populaire *(avec assurance)*	2,86 €	.....
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers *(sans assurance)*.....	36,92 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers *(avec assurance)*.....	42,92 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers *(sans assurance)*.....	45,02 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers *(avec assurance)*.....	54,02 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers *(sans assurance)*.....	52,47 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers *(avec assurance)*.....	64,47 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers *(sans assurance)*.....	57,75 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers *(avec assurance)*.....	72,75 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers *(sans assurance)*.....	65,75 € - Consulter le Comité	.....
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers *(avec assurance)*.....	83,75 € - Consulter le Comité	.....
Frais d'envoi *(se reporter au tableau page 2)*.....		.....
TOTAL GÉNÉRAL		.....

Merci de transmettre cette feuille financière dûment remplie accompagnée de votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, par courrier ou directement au Comité :

Comité FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX
☎ 01.34.74.84.93 – 07.67.08.08.49 – fsgt78@orange.fr

Mise à jour le 01/09/2021